

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes

(dossier 1146347023)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance tenue le 7 mai 2014, adopté le projet de règlement CA-24-282.101 intitulé *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282)*.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*, ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 28 mai 2014, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Ce projet de règlement vise à abroger l'usage « hôtel-appartement » afin d'interdire cet usage, notamment dans les secteurs résidentiels (R.3). De plus, l'abrogation de cet usage permettra d'éliminer la confusion entre les usages « hôtel-appartement » et « résidence de tourisme » qui offrent le même type d'hébergement, sous deux appellations différentes.

4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

6. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 10 mai 2014

M^o Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie